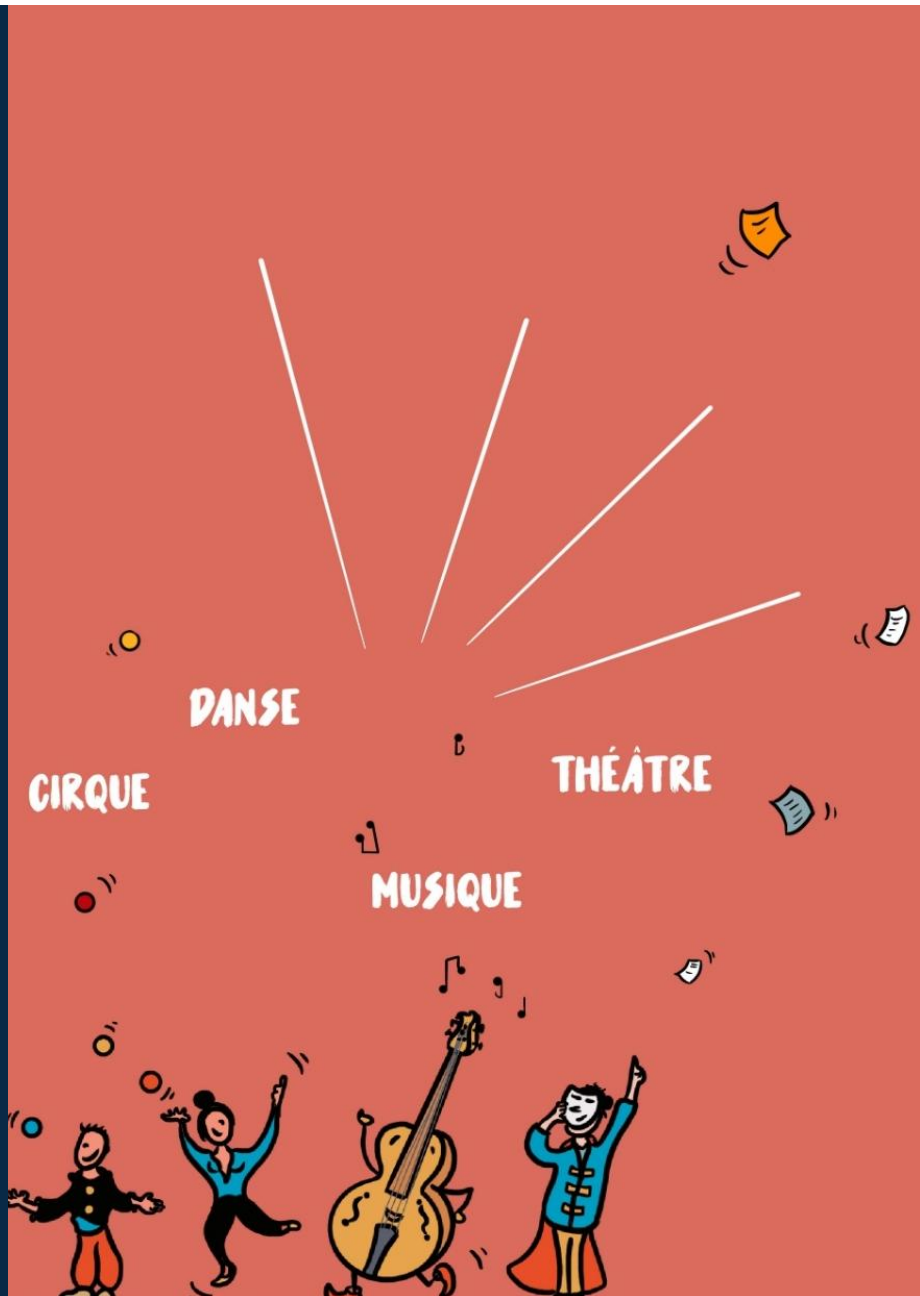


Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) 2022-2029

État des lieux 2024-2025



RAPPEL DU SDDEA 2022→2029 ET DE SON RÈGLEMENT 2022→2025

LE SDDEA DE LA VIENNE 2022-2029

La place des départements dans l'organisation et le financement des enseignements artistiques

L'article 101 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, codifié à l'article L 216-2 du **Code de l'éducation**, dispose que « *le département adopte [...] un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique* ».

Ce Schéma « a pour objet de **définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès** à l'enseignement. Le département fixe au travers de ce schéma les conditions de sa **participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial.** »

LE SDDEA DE LA VIENNE 2022-2029

Un schéma avec un règlement d'application en deux phases



→ Validité : du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2029, soit 7 années scolaires

→ Objet : - définir le cadre juridique,
- indiquer la volonté politique,
- présenter les enjeux, objectifs,
- présenter les outils d'action et d'évaluation.

Phase 1 : 2022-2025

2025 : Évaluation finale avec concertation et diagnostic ciblés

Phase 2 : 2025-2029

2028/2029 : Évaluation finale avec concertation et diagnostic complets

Objet :
Détailer les critères et les modalités des outils de soutien.

LE SDDEA DE LA VIENNE 2022-2029

Les objectifs

ENJEUX



AXES STRATÉGIQUES

**PRIORITÉ À LA JEUNESSE
ET AUX PUBLICS
ÉLOIGNÉS**

**DIVERSITÉ ET RICHESSE
DES PRATIQUES**

**PROFESSIONALISATION
DES ÉQUIPES**

**ACCESSIBILITÉ
FINANCIÈRE ET
GÉOGRAPHIQUE**

**POSITIONNEMENT AU
COEUR DE LA VIE
CULTURELLE DU
TERRITOIRE**

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Adaptation et accessibilité des locaux
- Ouverture à l'inclusion de personnes en situation de handicap
- Priorisation des projets en lien avec des structures d'accueil de publics éloignés (personnes en situation de handicap, insertion, petite enfance)
- Innovation en matière d'organisation ou de pédagogie
- Développement des pratiques collectives
- Création ou actualisation de projets d'établissement incluant un projet pédagogique
- Respect des schémas nationaux d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre (notamment l'enseignement en cycles)
- Recrutement de personnel qualifié
- Formation continue des personnels et bénévoles
- Renforcement de la fonction de coordination pédagogique
- Modération de l'évolution des tarifs, notamment envers la jeunesse
- Mutualisation des moyens humains, matériels et pédagogiques
- Harmonisation du maillage territorial de l'accès à un enseignement artistique
- Mise en réseau à l'échelle départementale et intercommunale
- Renforcement des liens avec les structures de pratiques en amateur
- Implication dans l'Education Artistique et Culturelle (en milieu scolaire)

OUTILS



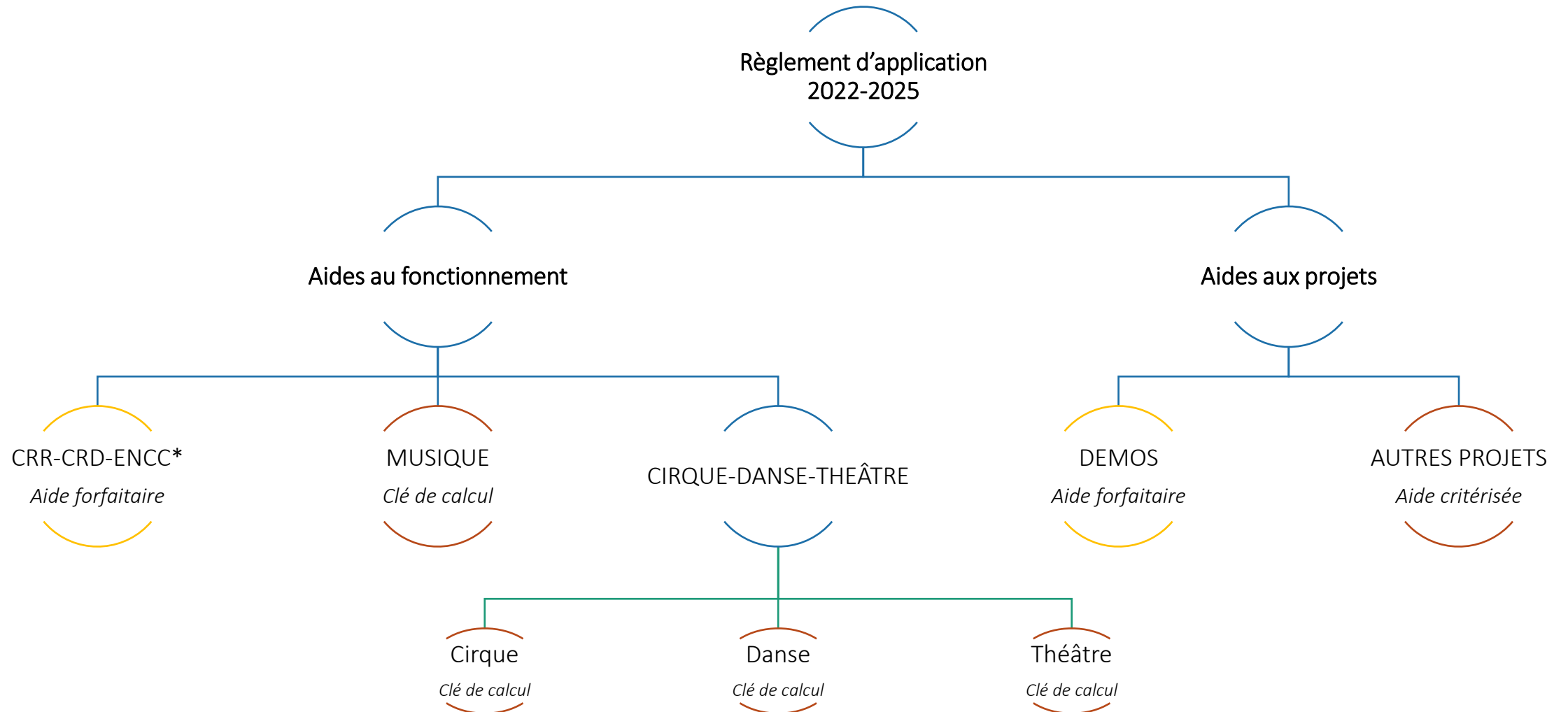
Dispositifs de subvention =
fonctionnement et projets
définis dans le règlement
d'application



Accompagnement

LE SDDEA DE LA VIENNE 2022-2029

Les dispositifs de subventions traduisant les objectifs opérationnels



* Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) – Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) – Ecole Nationale de Cirque de Châtelleraut (ENCC)

ÉTAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC 2024-2025



MÉTHODOLOGIE

MÉTHODOLOGIE

Récolte et analyse des données

- **Phase 1** : récolte de **données déclaratives** via les **dossiers de demande de subvention** de fonctionnement **2024-2025** au titre du SDDEA
- **Phase 2** : complément par une **concertation** via **l'envoi de questionnaires** en avril/mai 2025
(questionnement lié à la formation co-contruit avec l'OPCO Uniformation) =
 - Ecoles de musique = questionnaire envoyé à toutes les écoles de musique subventionnées au titre du SDDEA hors CRR et CRD
 - 1 questionnaire pour les 20 écoles associatives : **15 réponses (75%)**
 - 1 questionnaire pour les 4 écoles publiques : **2 réponses (50%)**
 - Ecole de cirque et danse = questionnaire envoyé aux 12 structures d'enseignement du cirque et de la danse subventionnées au titre du SDDEA hors CRR, CRD et ENCC : **8 réponses (66,6%)**
Les répondants sont 7 écoles de danse et 1 école de cirque
- **Phase 3** : comparaison avec les **données comparatives 2021-2022** récoltées lors du diagnostic de mise en place du schéma en 2022 (*en gris*)

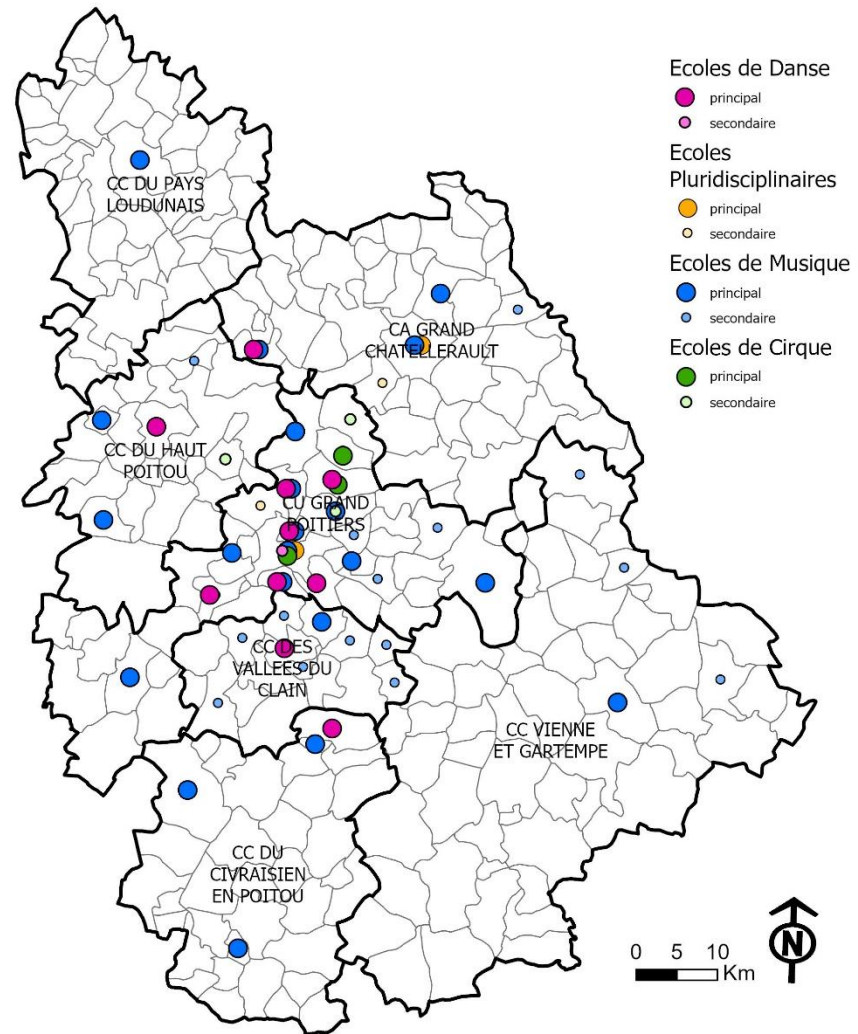




SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

Les structures d'enseignement artistique en 2024-2025



SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

Les structures d'enseignement artistique en 2024-2025

1,76 % de la population de la Vienne suivant un enseignement artistique régulier au titre du SDDEA

39 structures d'enseignement artistique subventionnées

dont 31 structures associatives

7 739 élèves

dont 5 373 jeunes de moins de 25 ans

273 contrats d'enseignants (*hors CRD/ CRR/ ENCC*)

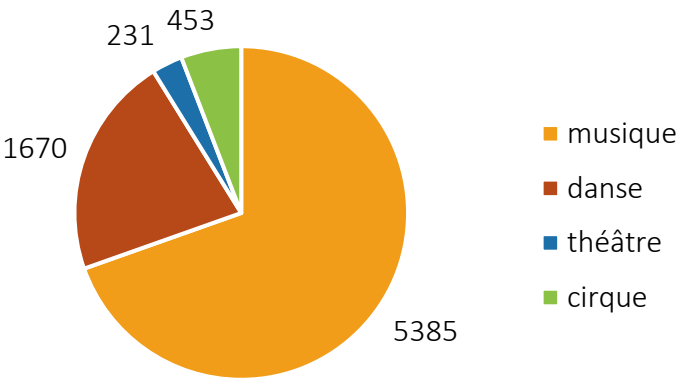
dont 49% d'enseignants diplômés (*catégorie 1 pour la musique*)

12 135 690 € total des budgets réalisés 2023-2024 par les structures

358 360 € total des subventions accordées au titre du SDDEA en 2024-2025 (*soit 3% des budgets réalisés*)

dont 71,5 % accordés pour la musique

Nombre d'élèves par discipline

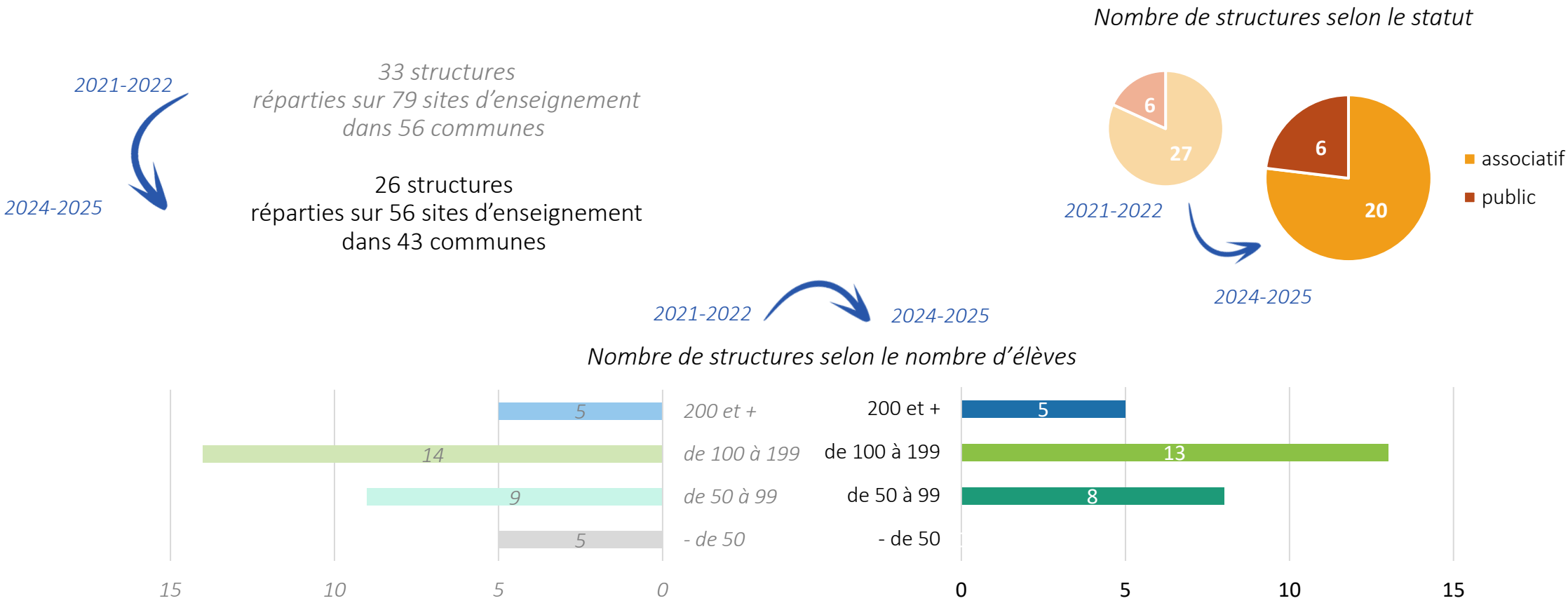




L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Généralités : les structures soutenues au titre du SDDEA



✓ Dans le SDDEA 2022-2029, les sections musicales au sein des structures d'éducation populaire (5 en 2021-2022) ne répondent plus aux critères d'éligibilité.

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Priorité à la jeunesse et aux publics éloignés

2021-2022 → 2024-2025

Nombre total d'élèves par type de structure

CRD + CRR	1 907	2 025
Autres écoles publiques	589	622
École associatives	2 762	2 738
Sections associatives	244	x
TOTAL	5 502	5 385

2021-2022 → 2024-2025

Nombre d'élèves ≤ 25 ans par type de structure

CRD + CRR	1 554	1 527
Autres écoles publiques	368	363
École associatives	1 694	1 462
Sections associatives	144	x
TOTAL	3 760	3 352



Depuis 2022 :

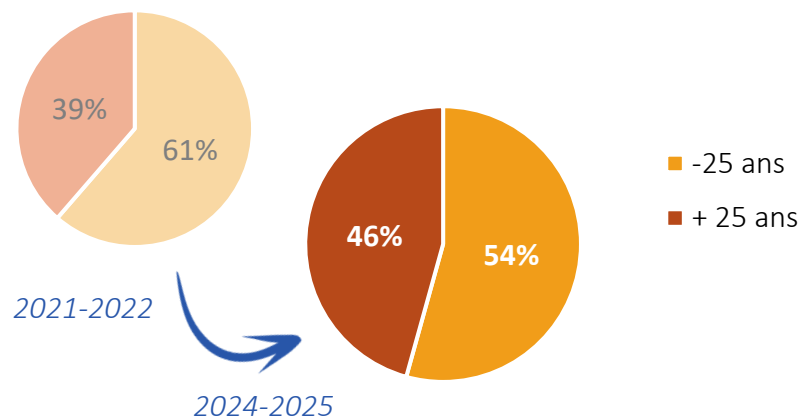
- ✓ Le nombre d'élèves dans les **structures publiques** est en **hausse** avec un **maintien** des effectifs de **jeunes**,
- ✓ Le nombre d'élèves dans les **structures associatives** s'est **maintenu**, malgré 2 établissements de moins au titre du SDDEA, mais **les effectifs de jeunes ont baissé de 13,7%** (baisse continue depuis 2021).

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Priorité à la jeunesse et aux publics éloignés

- 3 760 élèves jusqu'à 25 ans dont 2 206 hors CRR et CRD (2 062 hors sections d'éducation populaire)
- 3 352 élèves jusqu'à 25 ans dont 1 825 hors CRR et CRD
parmi eux 452 sont dans des structures touchées par le bonus éloignement

Part des élèves selon la tranche d'âge (hors CRR et CRD)



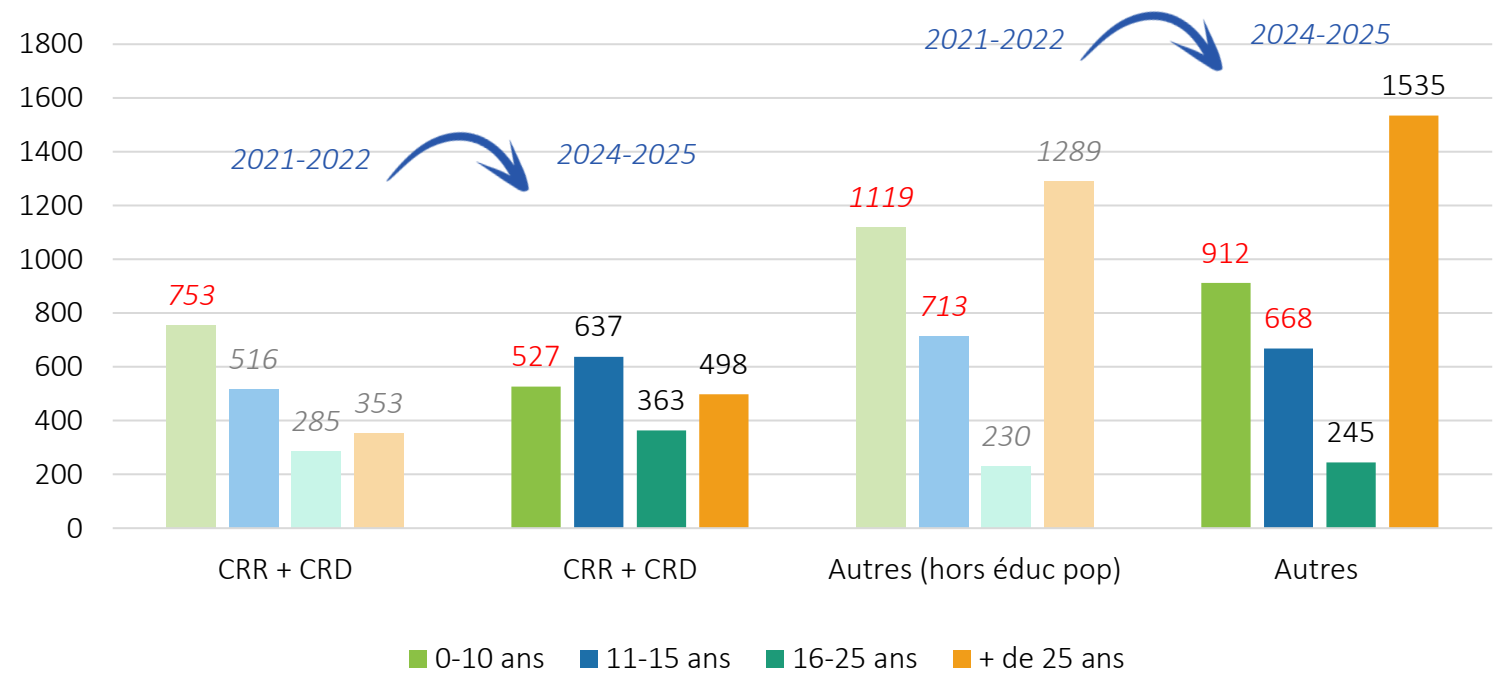
Depuis 2022 :

- ✓ Le nombre d'élèves subventionnés au titre du SDDEA a diminué de 17 %,
- ✓ La part d'élèves subventionnés par rapport au total d'élèves dans les structures a diminué de 7 points.

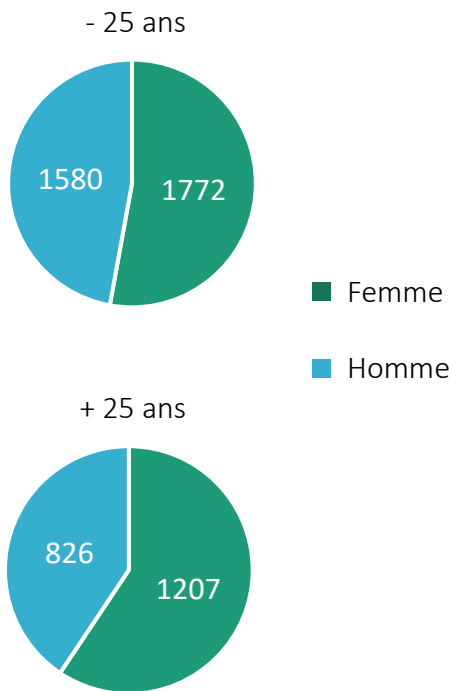
L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Priorité à la jeunesse et aux publics éloignés

Nombre d'élèves par tranche d'âge



Nombre d'élèves par genre



Depuis 2022 :

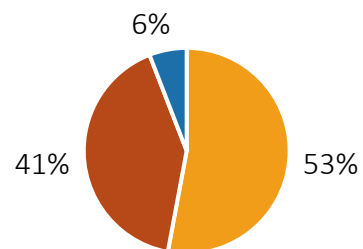
- ✓ Baisse significative du nombre d'élèves de - de 10 ans en conservatoire (-30%) et dans les autres écoles de musique (-18%),
- ✓ Hausse significative du nombre d'élèves de + de 25 ans en conservatoire (+41%) et dans les autres écoles de musique (+19%).
- ✓ En 2025, la proportion de femmes élèves en école de musique est plus importante chez les + de 25 ans (+ 6 points).

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

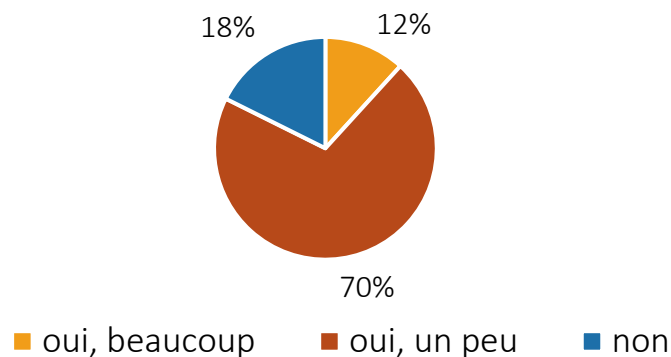
Priorité à la jeunesse et aux publics éloignés =  **CONCERTATION**

En 2024-2025, les structures interrogées ont réalisé des actions pour ...

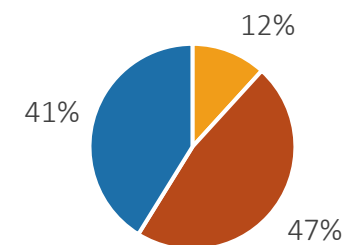
La jeunesse (-25 ans)



Les publics dits éloignés
(petite enfance, insertion, ruralité, situation de handicap, EHPAD)



L'inclusion des personnes en situation de handicap



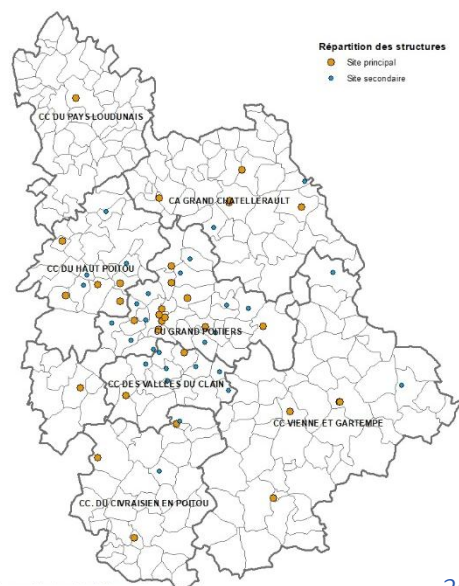
Principales difficultés évoquées : « baisse du nombre de jeunes de – de 25 ans », « pas de lycée à proximité », « difficulté à travailler avec les collègues (Adage) » / « pas de demandes des structures », « coût des interventions dans les structures », « absence d'enseignants formés » / « locaux non adaptés », « pas de public identifié »



- ✓ L'inclusion des personnes en situation de handicap semble l'objectif **le plus difficile** à atteindre pour les écoles de musique.
- ✓ Toutes les structures ayant répondu proposent **a minima un projet** en direction de l'un des publics prioritaires du SDDEA.

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

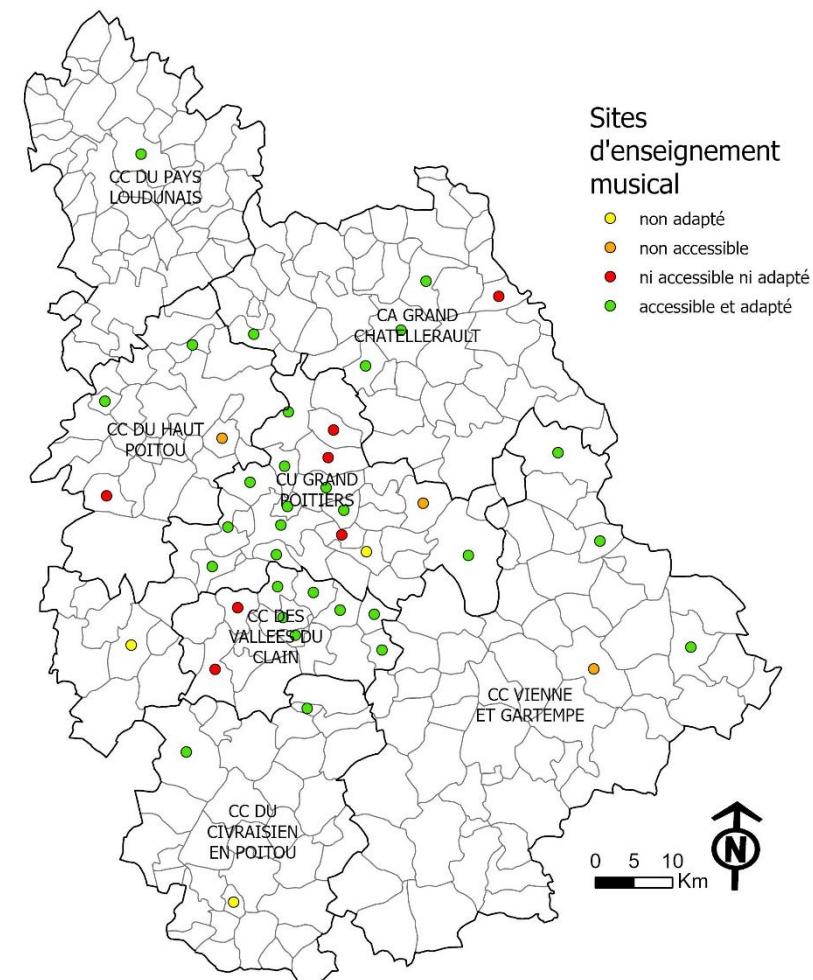
Proximité et accessibilité des lieux d'enseignement



2021-2022



2024-2025

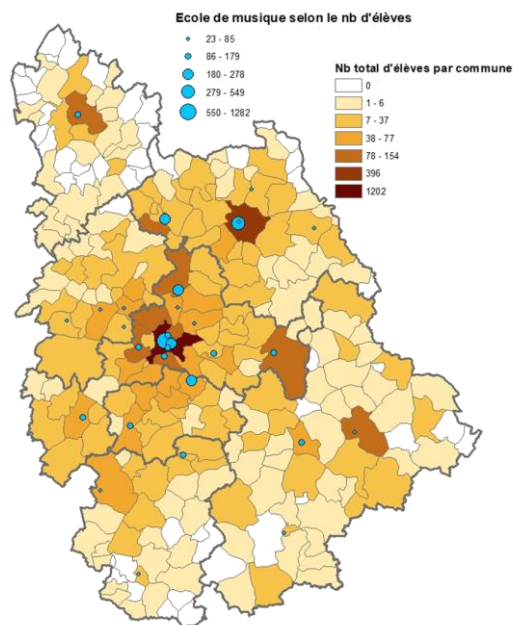


En 2025 :

- ✓ Il y a a minima 1 site d'enseignement musical sur chacune des 7 intercommunalités du département,
- ✓ 61,5% des écoles de musique déclarent avoir l'ensemble de leurs locaux accessibles aux PMR (en partie ou en totalité) et adaptés à la pratique musicale,
- ✓ 7 structures déclarent avoir des locaux inadaptés PMR (11 communes) et 10 structures déclarent avoir des locaux inadaptés à la pratique musicale (14 communes).

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

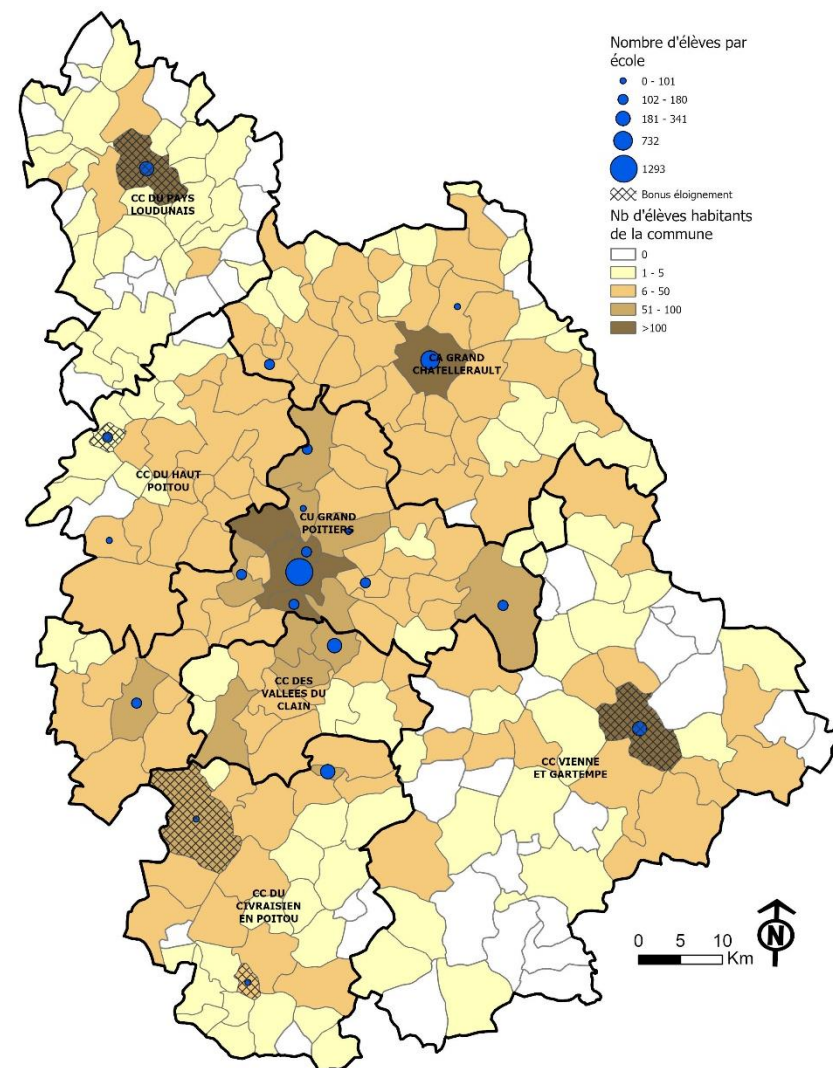
Proximité et accessibilité des lieux d'enseignement



2021-2022



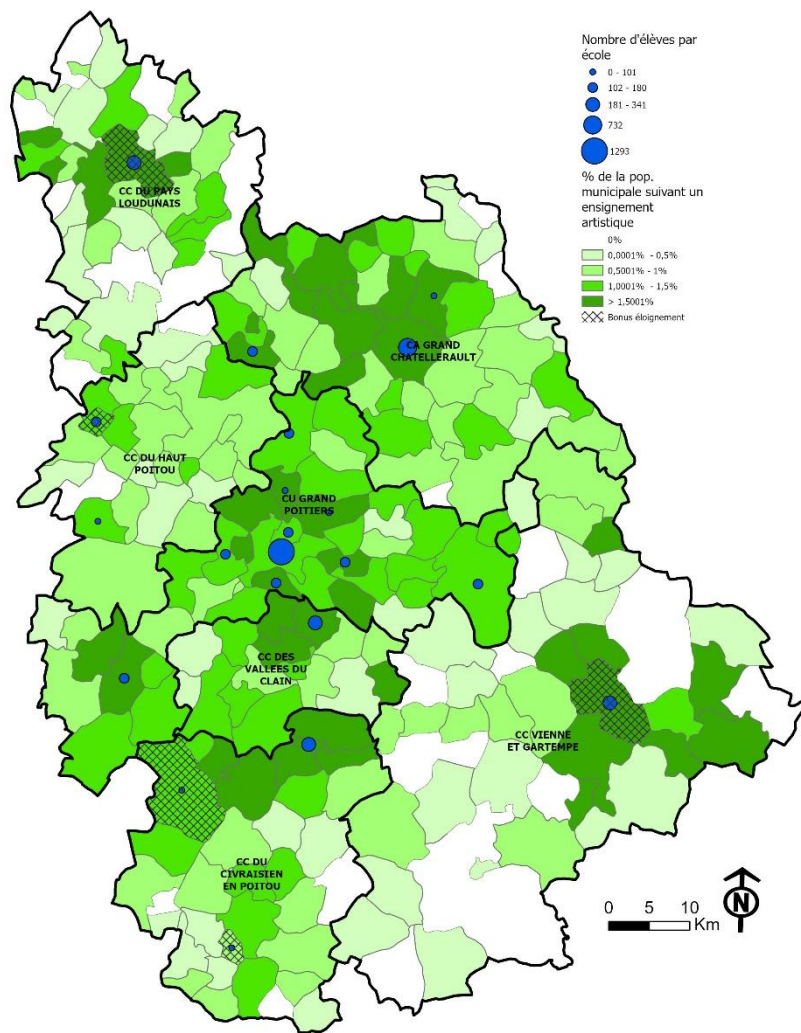
2024-2025



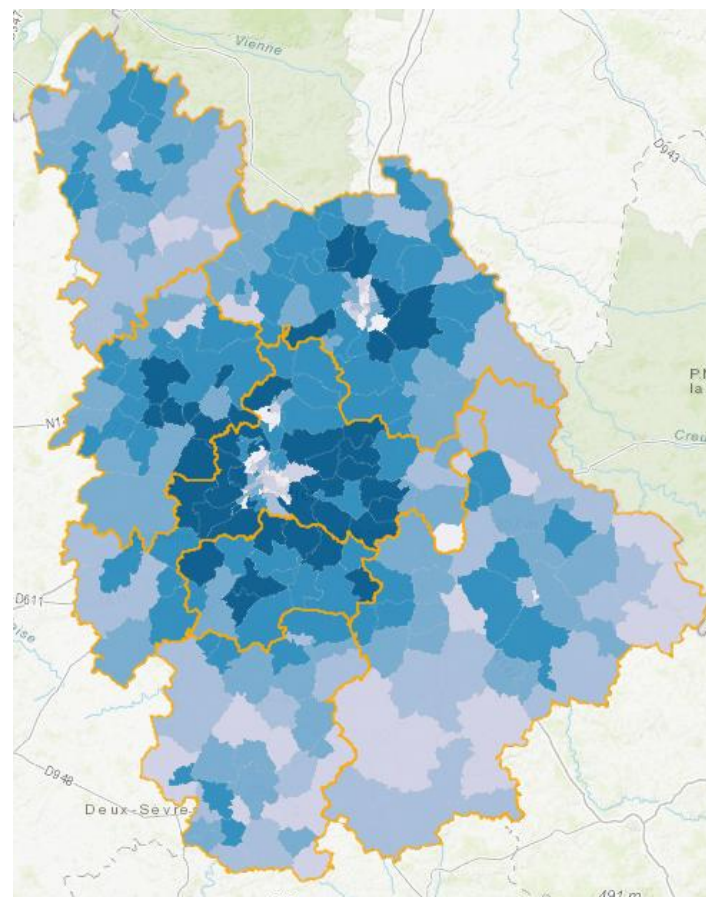
- 6 structures bénéficient du « Bonus éloignement » en raison d'un site d'enseignement en territoire rural : + de 30 km de Poitiers ou Châtellerault (35 € de subvention par élèves jusqu'à 25 ans au lieu de 25 €).

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Proximité et accessibilité des lieux d'enseignement



Revenu fiscal médian – IRIS 2019



L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Diversité et richesse des pratiques : généralités - Hors CRR et CRD

	2021-2022	2024-2025
Structures ayant un projet d'établissement actualisé	51 %	100 %
Structures proposant un enseignement en cycle	33 %	33 %
Structure offrant la possibilité de cours partagés	18 %	46 %
Nombre d'heures d'enseignement musical hebdomadaire	≈ 1 858 h	≈ 1 686 h

 **CONCERTATION**

➤ En 2025, seul 12% des structures interrogées rencontrent des difficultés dans le fait d'avoir un projet d'établissement pluriannuel construit et actualisé.



- ✓ En 2023-2024, le Département a **co-conçu et financé une formation/action sur les projets d'établissement**, en partenariat avec le Pôle Aliénor (pôle d'enseignement supérieur), à destination des écoles de musique de la Vienne.

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Diversité et richesse des pratiques :
pratiques individuelles ou partagées



Cordes : 1 247 élèves (- 7,7%)

- Guitare : 597 élèves / 25 structures ↘
- Violon : 359 élèves / 23 structures ↗
- Violoncelle : 123 élèves / 11 structures ↘

Claviers : 1 006 élèves (-17,8%)

- Piano : 862 élèves / 25 structures ↘
- Accordéon : 61 élèves / 12 structures ↘
- Orgue : 32 élèves / 3 structures ↗

Bois : 584 élèves (-7,4%)

- Saxophone : 197 élèves / 19 structures ↗
- Clarinette : 134 élèves / 17 structures ↘
- Flûte traversière : 119 élèves / 10 structures ↘

Percussion : 375 élèves (-4,8%)

Cuivres : 255 élèves (-13%)

- Trompette : 148 élèves / 14 structures ↗
- Trombone : 55 élèves / 10 structures ↘
- Tuba : 23 élèves / 4 structures ↗

Chant : 246 élèves

Pratiques rares (- de 20 élèves par enseignement)

~~MAO, Luth, Oud, Soubassophone, Saxhorn, Euphonium, Ukulélé, Viole de gambe, Basson~~, Carillon



- ✓ Le basson et la MAO ne font plus partie des pratiques rares (+ de 20 élèves).
- ✓ Aucun élève en Luth, Soubassophone, Saxhorn.
- ✓ Pratique du Carillon suite à l'acquisition d'un carillon d'étude par le CRD (subvention départementale).
- ✓ Depuis 2022, **baisse importante du nombre d'élèves en piano** en partie liée à l'arrêt de la prise en compte des **sections** d'éducation populaire.

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Diversité et richesse des pratiques : pratiques collectives

Formation musicale indépendante : 1 269 élèves (-16%)

Ensemble instrumentaux ou mixtes : 1754 élèves (+90%)

Chorale : 392 élèves (-26%)

Eveil et initiation : 328 élèves (-31%)

Autres pratiques (atelier parent-enfant, handiclasse, classe d'écriture, classe de direction orchestre et chœur ...)



CONCERTATION

- En 2025, 18 % des structures interrogées rencontrent des difficultés avec le fait de proposer une pratique collective à leurs élèves.



Depuis 2022 :

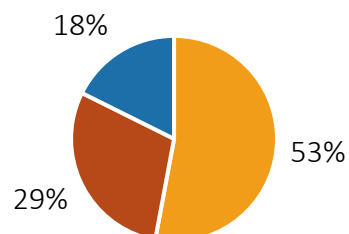
- ✓ Hausse significative (+90%) du nombre d'élèves en **pratique collective instrumentale ou mixte** (instrumentale et vocale),
- ✓ Diminution continue du nombre d'élèves suivant un enseignement de **formation musicale indépendante**.

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

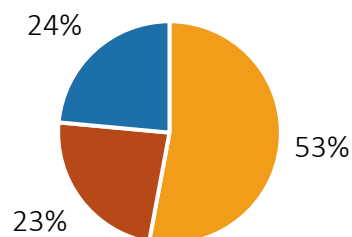
Diversité et richesse des pratiques =  **CONCERTATION**

En 2024-2025, les structures interrogées ont réalisé des actions pour

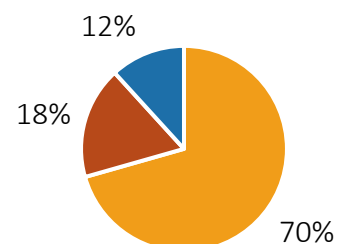
Diversifier et enrichir les pratiques



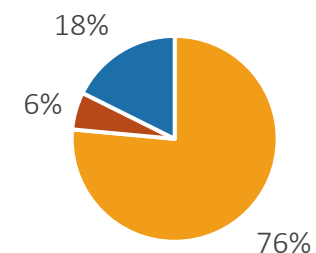
Professionaliser les équipes



Renforcer les liens avec les acteurs du territoire



Proposer de bonnes conditions matérielles



■ oui, beaucoup ■ oui, un peu ■ non

Principales difficultés évoquées : « manque d'implication et difficultés de formation des enseignants avec de multiples employeurs » « pas d'attractivité envers des enseignants spécialisés pour seulement quelques heures de travail » / « manque de temps et de moyens », « difficulté d'organisation pour les enseignants avec de multiples employeurs » / « manque de temps et de moyens » / « locaux parfois non adaptés ou partagés »



✓ La professionnalisation des équipes semble l'objectif le plus difficile à atteindre.

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Professionnalisation des équipes: les enseignants - Hors CRR et CRD

	2021-2022	2024-2025
Nombre total de contrats	269	236
En équivalent temps plein	55	56
Moyenne de contrats par structure	9	10

STATUT DIPLÔME	Professeur ou PEA	Animateur technicien ou ATEA
CA / DE /DUMI/ CAPES/ DFPM + DEM ou DFDC+DEM / Musicothérapeute	73 / 31% (niveau A : 25%)	36 / 15% (niveau B : 15%)
DNSPM / DEM / LICENCE ou Master (domaine musical)	52 / 22% (niveau C : 15%)	20 / 8% (niveau D : 10%)
Autre ou absence de diplôme	25 / 11% (niveau E : 5%)	30 /13% (niveau F : 5%)

dont 103
enseignants
titulaires d'un DE
ou DUMI (-9,6%)

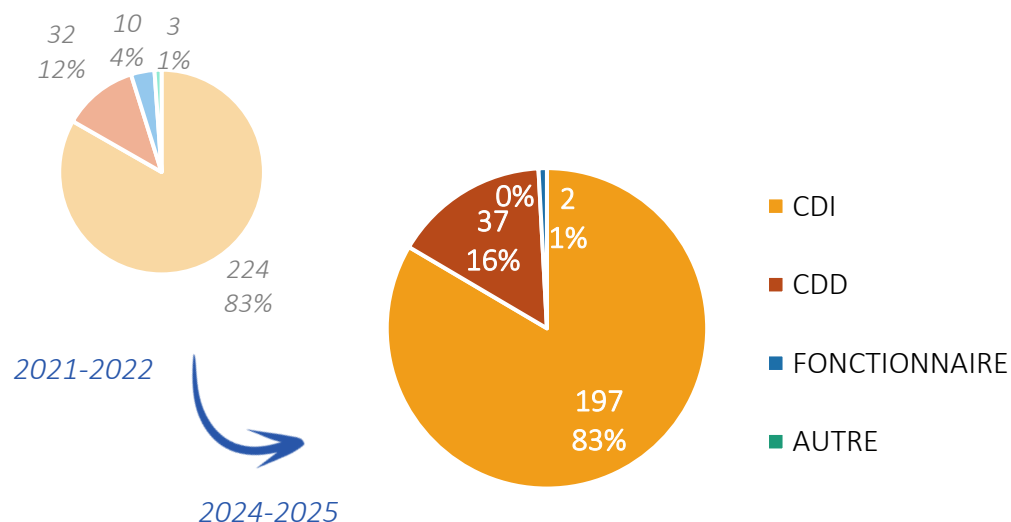


➤ Depuis 2022, le nombre de contrats pour des enseignants diplômés d'un DE ou DUMI hors CRR et CRD a diminué.

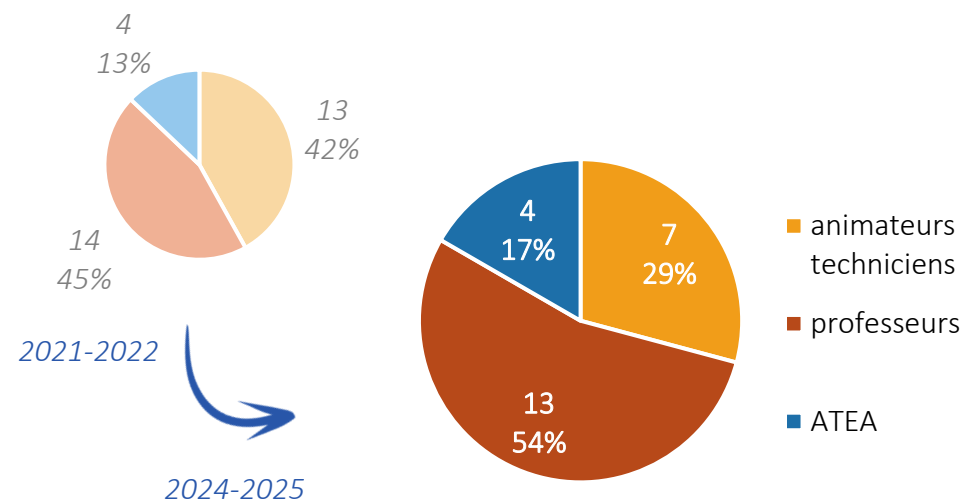
L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Professionnalisation des équipes : les enseignants - Hors CRR et CRD

Nombre de contrats selon leur nature



Nombre de structures employant majoritairement des ...



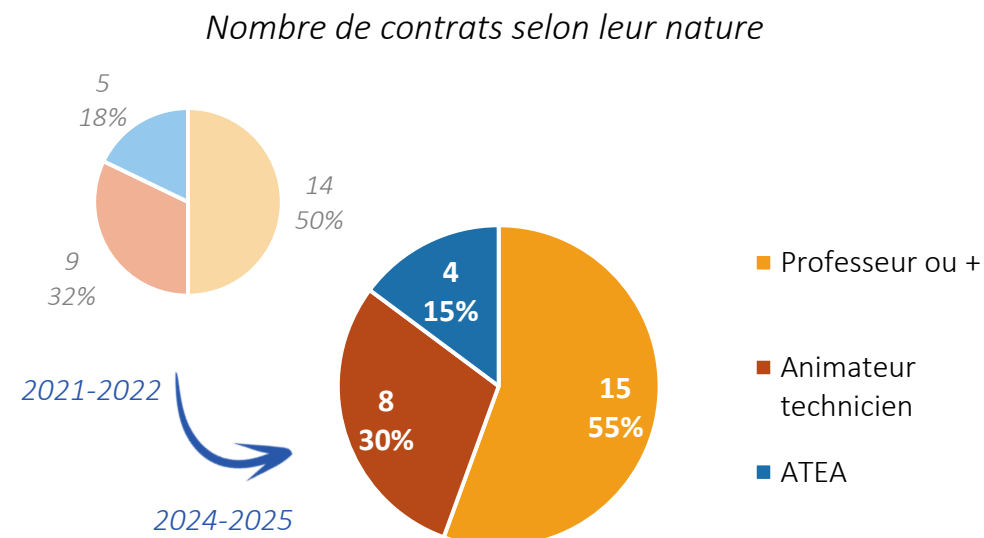
Depuis 2022 :

- ✓ Le nombre d'équivalents temps plein est stable malgré la diminution du nombre de structures et de contrats,
- ✓ La part des enseignants recrutés en CDI est stable (83%),
- ✓ La part de structures employant des professeurs a augmenté (+ 9 points).

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Professionnalisation des équipes : la coordination pédagogique - Hors CRR et CRD

	2021-2022	2024-2025
Nombre total de contrats	28	27
En équivalent temps plein	6	5,8
Ayant de contrats pour des responsable ayant un DE ou un DUMI	16	17
Nombre d'heures de coordination hebdomadaire moyen pour 100 élèves	6h30	5h30



11 structures (soit 46%) bénéficient du « Bonus coordination »

(majoration de 500 € de la subvention pour les écoles disposant d'un responsable pédagogique salarié, diplômé (niveau 1) et recruté au statut « Professeur » pour a minima 2h de coordination pédagogique hebdomadaire)



- ✓ Avoir un **responsable pédagogique salarié** est un **critère obligatoire** pour une subvention au titre du nouveau SDDEA 2022-2025.
- ✓ Depuis 2022, la part du nombre de **coordinateur** recruté au statut de « **Professeur** » a **augmenté de 5 points**.

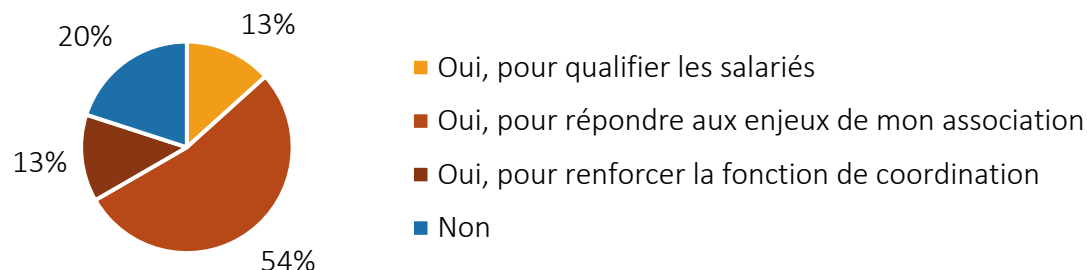
L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Professionnalisation des équipes =

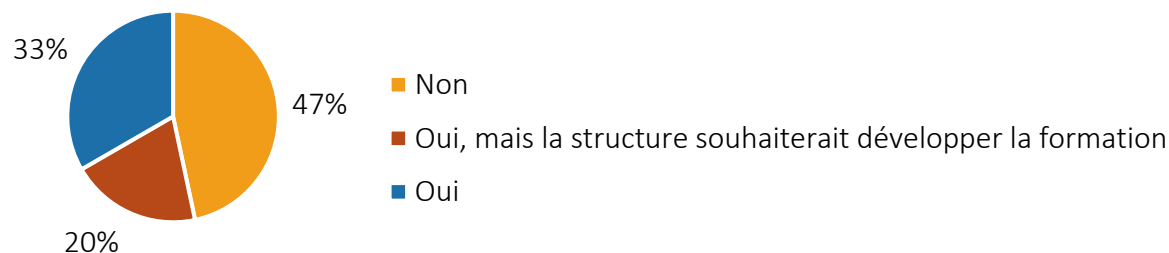


CONCERTATION

En 2024, les structures interrogées ont repéré des besoins en formation



En 2024, proposition d'une formation aux salariés ou bénévoles



Pour les structures interrogées,
les 3 principaux freins à la formation sont :

1. **Contraintes organisationnelles liées à l'activité de l'association : charge de travail, disponibilités des salariés** (pour 11 associations)
2. **Contraintes financières : coûts pédagogiques, frais annexes, rémunération, notamment liées aux contrats à temps partiel et multi-employeurs** (pour 9 associations)
3. **Difficultés de mobilisation ou d'implication des salariés** (pour 8 associations)
4. **Méconnaissance et/ou complexité des dispositifs et modalités de prise en charge de la formation** (pour 4 associations)
5. **Manque ou méconnaissance de l'offre de formation sur le territoire** (pour 4 associations)
6. **Difficulté de repérage des besoins en formation** (pour 2 associations)



- ✓ Au sein des **associations**, il existe un **décalage** important entre le nombre de structures identifiant des besoins de formation : **80%**, et celles satisfaites du nombre de formations qu'elles proposent : **33%**.
- ✓ Au sein des écoles **publiques**, les formations du **CNFPT** peuvent être proposées aux enseignants.

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Soutenabilité de l'activité - Hors CRR et CRD

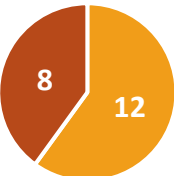
2 701 349 €

total des budgets des écoles de musique publiques et associatives

Principal financeur public

Structures publiques

Structures associatives



■ commune (s)

■ intercommunalité

Depuis 2021 :

- ✓ Le montant total des **subventions départementales** de fonctionnement **a augmenté** mais représente toujours la **même part du budget des écoles** de musique associatives,
- ✓ **Les budgets** des écoles de musique associatives **ont augmenté** notamment en raison de la **masse salariale** (*augmentation du point d'indice, divers avenants de la convention ECLAT, etc.*),
- ✓ Les écoles ont **modéré les hausses des tarifs** pour leurs élèves afin de conserver leurs effectifs (suite Covid et JO),
- ✓ La part des écoles de musique proposant un enseignement avec des **cours partagés** a augmenté de **28 points**,
- ✓ Des structures n'arrivent plus à équilibrer leur budget (**9 sur 20 en déficit fin 2023-2024**), **dont 3 semblent en grande difficulté** (également sur leur trésorerie).



2020-2021  2023-2024

Écoles associatives (hors sections d'éducation populaire)

Total des budgets réalisés	1 933 021 €	2 082 096 €
Part des subventions publiques / budget	37 %	38 %
Total des subventions dépt. de fonction.	181 720 €	191 613 €
Part de la subvention dépt. de fonction. / budget	9 %	9 %
Part de la participation des élèves / budget	54 %	48 %
Coût moyen de fonctionnement par élève	696 €	760 €
Structure offrant la possibilité de cours partagés	18 %	46 %
Part moyenne des charges de personnel / budget	81 %	80 %
Résultat moyen	x	- 3 496 €

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Soutenabilité de l'activité =



CONCERTATION

Parmi les structures interrogées :

20 % des associatives rencontrent des difficultés avec l'application de la convention collective ECLAT

Principales difficultés évoquées :

Les coûts liés aux évolutions récentes de la convention collectives = « *médecine du travail au per capita* », « *pas de possibilité d'avenant de contrat à la baisse sans accord du salarié* », « *coût de la mutuelle obligatoire* »

40 % des associatives rencontrent des difficultés dans la gestion des ressources humaines

Principales difficultés évoquées :

« *difficulté d'application de la **convention ECLAT*** »
« *les changements réguliers des **bénévoles à former*** »
« *Recrutement, relation avec les organismes sociaux, mise en place de la formation des professeurs, etc... La gestion d'une école de musique employeuse, bien qu'associative, **demande aujourd'hui autant de compétences et de disponibilité pour les bénévoles que la gestion d'une PME-PMI. Or le recrutement de personnel administratif, compétent et disponible, assurant ce back-office, se heurte aux possibilités financières des associations, le compte de résultat hors subventions étant forcément déficitaire.*** »

AIDE AU FONCTIONNEMENT MUSIQUE DU SDDEA



CONCERTATION

82 % des structures interrogées ne rencontrent aucune difficulté avec les critères d'éligibilité du SDDEA

35 % des structures interrogées rencontrent des difficultés avec l'application de la clé de calcul

Principale difficulté évoquée

Le prise en compte du diplôme des enseignants = « *il est difficile pour les associations rurales d'attirer des enseignants diplômés pour quelques heures de travail* », « *difficultés à encourager un enseignant ayant de multiples employeurs à suivre une formation diplômante* », « *des enseignants non diplômés mais expérimentés ont de bon résultats (fidélité et niveau des élèves)* »

59 % des structures interrogées souhaitent des évolutions dans la clé de calcul

Principales propositions évoquées

- « *augmentation* »
- Diplôme des enseignants : « *revoir l'évaluation des compétences uniquement sur le diplôme* », « *resserrer l'écart de % entre les 3 différents niveaux de diplôme* »
- Statut des enseignants : « *ne plus faire de distinction dans la subvention entre animateur et professeur* », « *augmenter le % pour le statut professeur* », « *les ATEA sont pris en compte au même titre que les animateurs alors qu'il faut a minima un DUMI ou un DE pour passer le concours et que la grille indiciaire est bien supérieure* »*



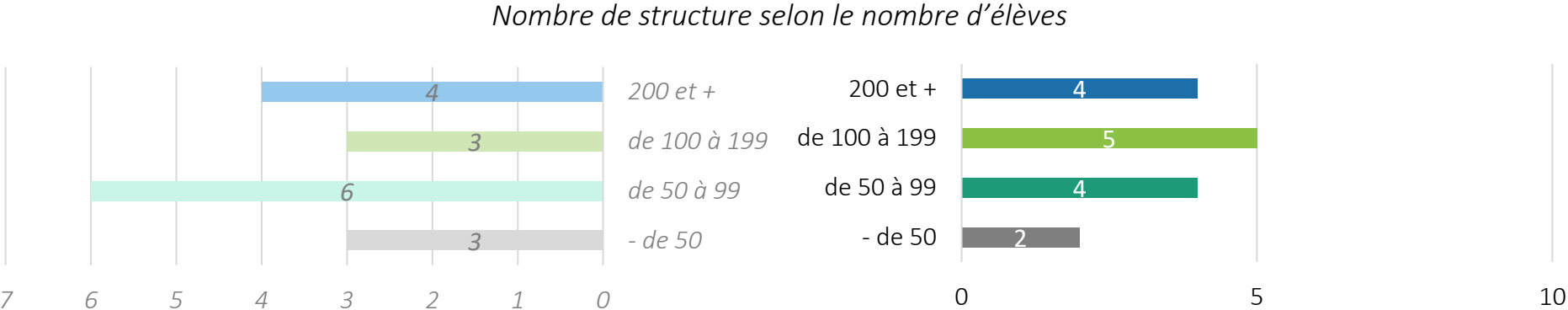
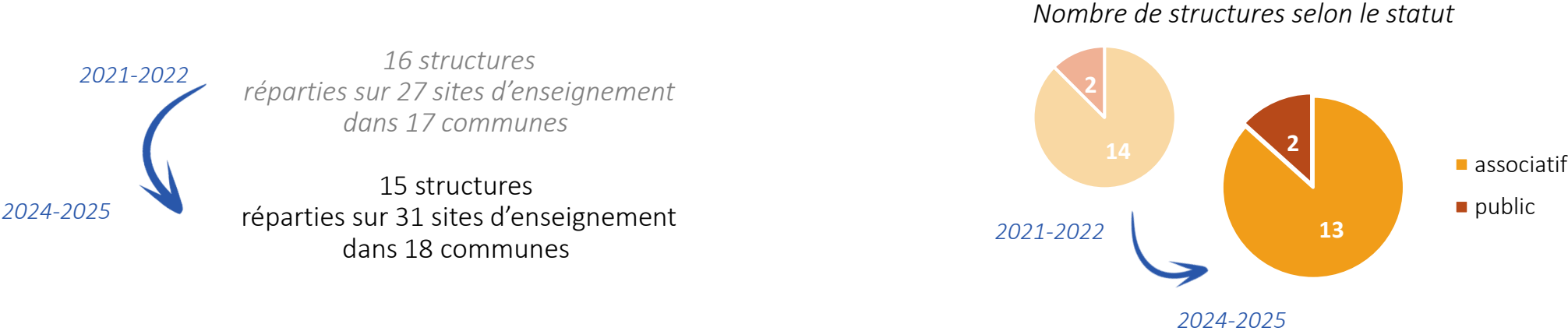
* le statut d'ATEA sur concours ne concerne que 2 enseignants en Vienne. Les ATEA recrutés par la voie du CDD ne sont pas dans l'obligation de détenir un DUMI ou un DE.



L'ENSEIGNEMENT EN CIRQUE, DANSE ET THÉÂTRE

L'ENSEIGNEMENT CIRQUE – DANSE - THÉÂTRE

Généralités : les structures soutenues au titre du SDDEA



- ✓ Dans le SDDEA 2022-2029, les sections musicales au sein des structures d'éducation populaire (4 en 2021-2022) ne répondent plus aux critères d'éligibilité.
- ✓ Depuis 2022, 3 écoles de danse ont intégré le SDDEA.

L'ENSEIGNEMENT CIRQUE – DANSE - THÉÂTRE

Priorité à la jeunesse et aux publics éloignés

Nombre d'élèves par type de structure

CRD + CRR	Danse	443	530	348	579
	Théâtre	87		231	
ENCC	Cirque	320		174	
Autres structures	Danse	818		1 322	
	Théâtre	97	1 234	0	1 601
	Cirque	319		279	
TOTAL			2 084	2 354	

2021-2022 ↗ 2024-2025

Nombre d'élèves par enseignement

Danse	1 261	1 670
Théâtre	184	231
Cirque	639	453

2021-2022 ↗ 2024-2025



Depuis 2022 :

- ✓ Le **nombre d'élèves** suivant un enseignement de **cirque** a **diminué de 30%** (- 1 section d'éducation populaire) : on constate une baisse progressive mais continue dans cette discipline,
- ✓ Le **nombre d'élèves** suivant un enseignement de **danse** a **augmenté de 30%** (-3 structures type section d'éducation populaire, + 3 écoles de danse associatives),
- ✓ Le **nombre d'élèves** suivant un enseignement de **théâtre** a **augmenté de 25 %**.

L'ENSEIGNEMENT CIRQUE – DANSE - THÉÂTRE

Priorité à la jeunesse et aux publics éloignés

2021-2022

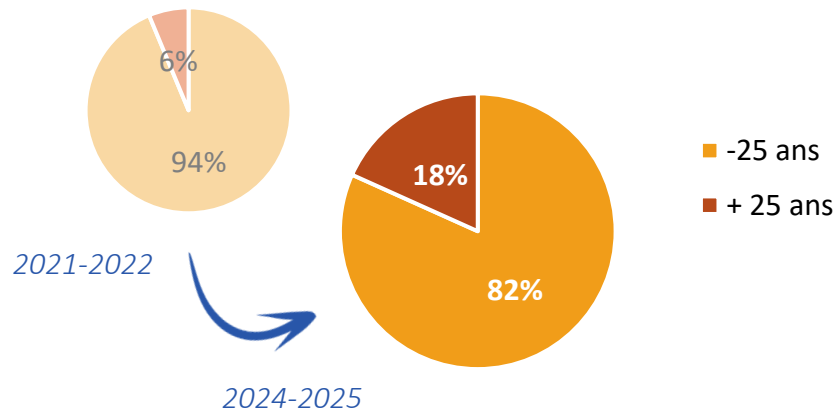
1 776 élèves jusqu'à 25 ans dont 975 hors CRR, CRD et ENCC

2024-2025

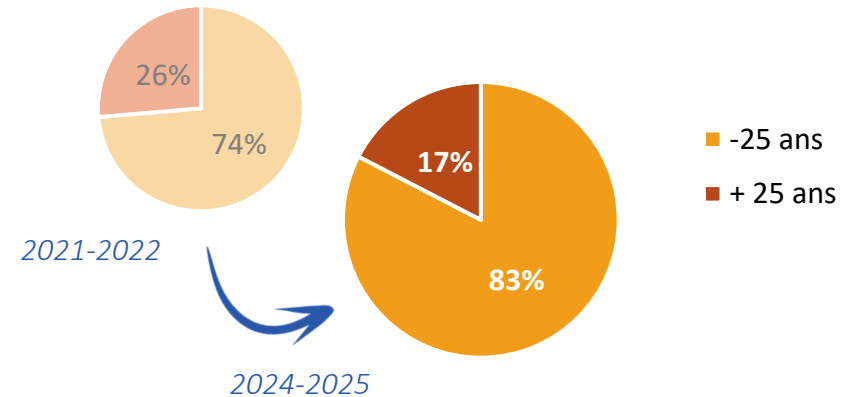
2 021 élèves jusqu'à 25 ans dont 1 320 hors CRR, CRD et ENCC

Part des élèves subventionnables (hors CRR, CRD et ENCC)

Cirque



Danse



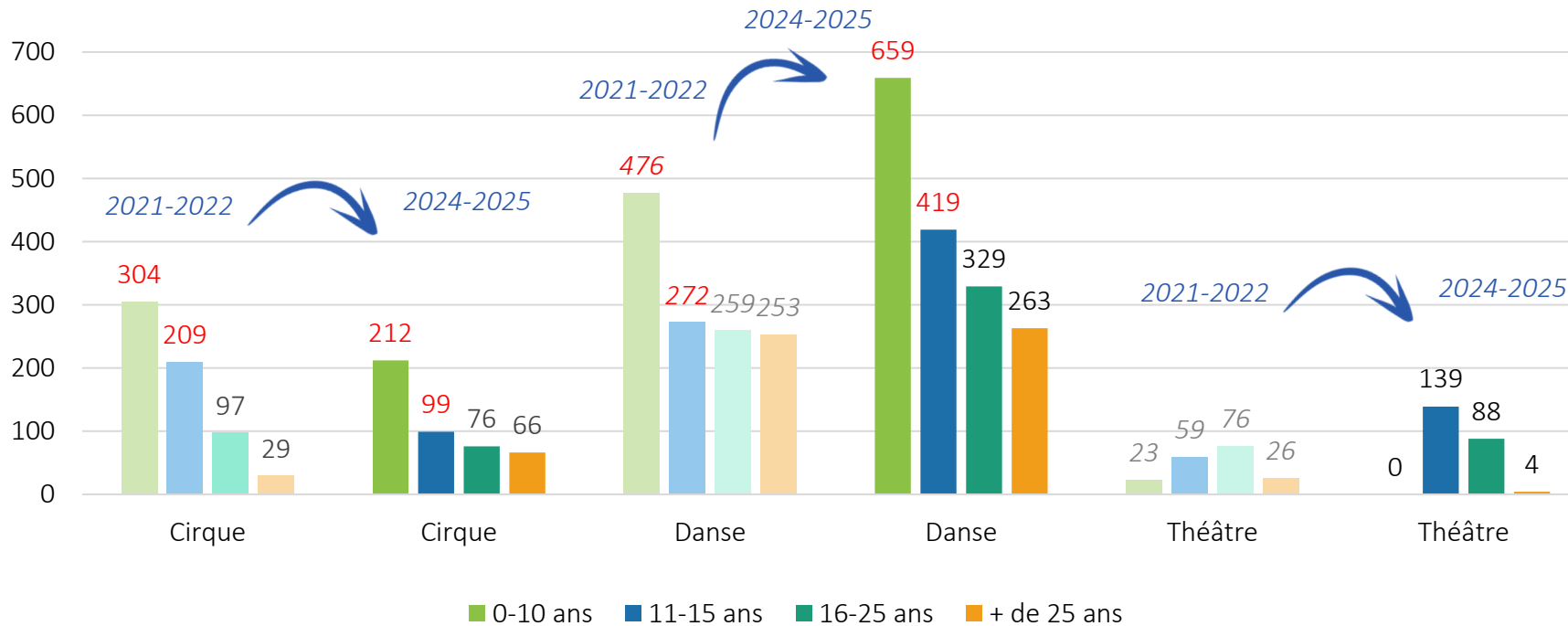
Depuis 2022 :

- ✓ Le nombre d'élèves subventionnables au titre du SDDEA a augmenté de 35 %,
- ✓ La part d'élèves subventionnables par rapport au total d'élèves dans les structures a diminué en cirque - 12 points et a augmenté en danse + 9 points.

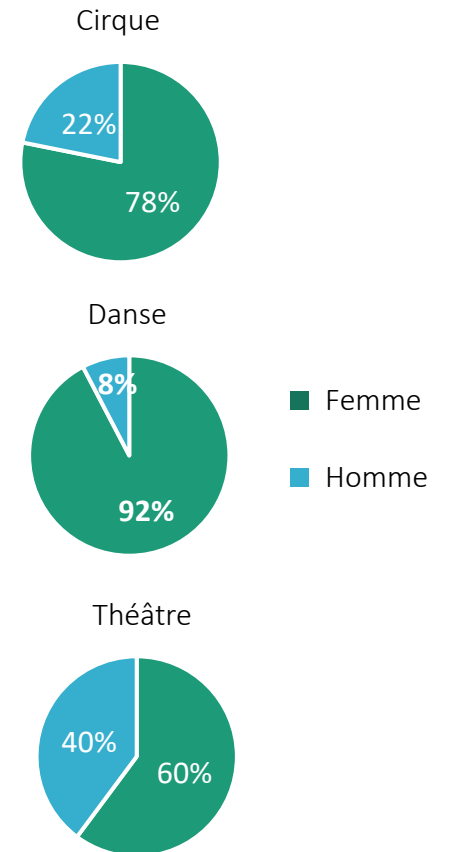
L'ENSEIGNEMENT CIRQUE – DANSE - THÉÂTRE

Priorité à la jeunesse et aux publics éloignés

Nombre d'élèves par tranche d'âge



Nombre d'élèves par genre



Depuis 2022:

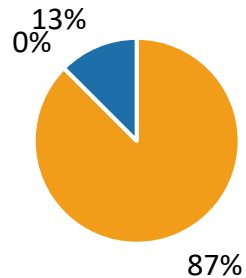
- ✓ **Hausse significative** du nombre d'élèves de - de 10 ans (+38%) et des 11-15 ans (+54%) en danse, ce qui peut en partie s'expliquer par la ré-augmentation progressive des effectifs suite à la crise et l'intégration au SDDEA de structures avec un nombre important d'élèves.
- ✓ **Baisse significative** du nombre d'élèves de - de 10 ans (-33%) et des 11-15 ans (-53%) en cirque
- ✓ En 2025, l'ensemble des disciplines sont largement **féminisées**, 86% des élèves dans ces disciplines sont des femmes.

L'ENSEIGNEMENT CIRQUE – DANSE - THÉÂTRE

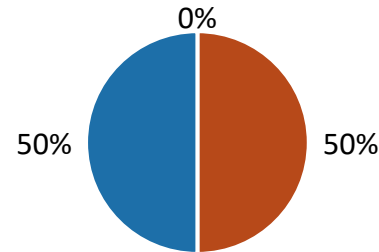
Priorité à la jeunesse et aux publics éloignés =  **CONCERTATION**

En 2024-2025, les structures ont réalisé des actions pour ...

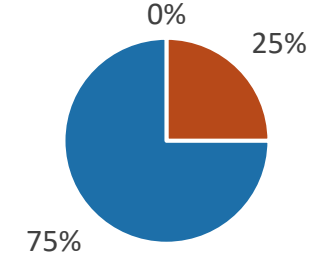
La jeunesse (-25 ans)



Les publics dits éloignés
(petite enfance, insertion, ruralité, situation de handicap, EHPAD)



L'inclusion des personnes en situation de handicap



■ oui, beaucoup ■ oui, un peu ■ non

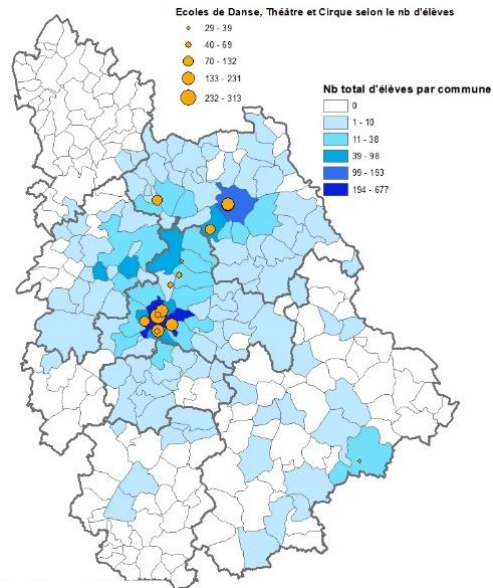
Principales difficultés évoquées : « pas assez de créneaux disponibles dans les studios de danse » / « Manque de temps et de formation des intervenants » / « pas assez de temps à consacrer à ce public pendant les cours, nécessité d'un encadrement adapté », « professeurs non formés à ce sujet »



- ✓ L'inclusion des personnes en situation de handicap semble l'objectif le plus difficile à atteindre pour les écoles de cirque et de danse au regard du caractère collectif de la pratique et du besoin de formation des encadrants,
- ✓ Seuls 13% des structures ayant répondu ne proposent aucun projet en direction des publics prioritaires du SDDEA.

L'ENSEIGNEMENT CIRQUE – DANSE - THÉÂTRE

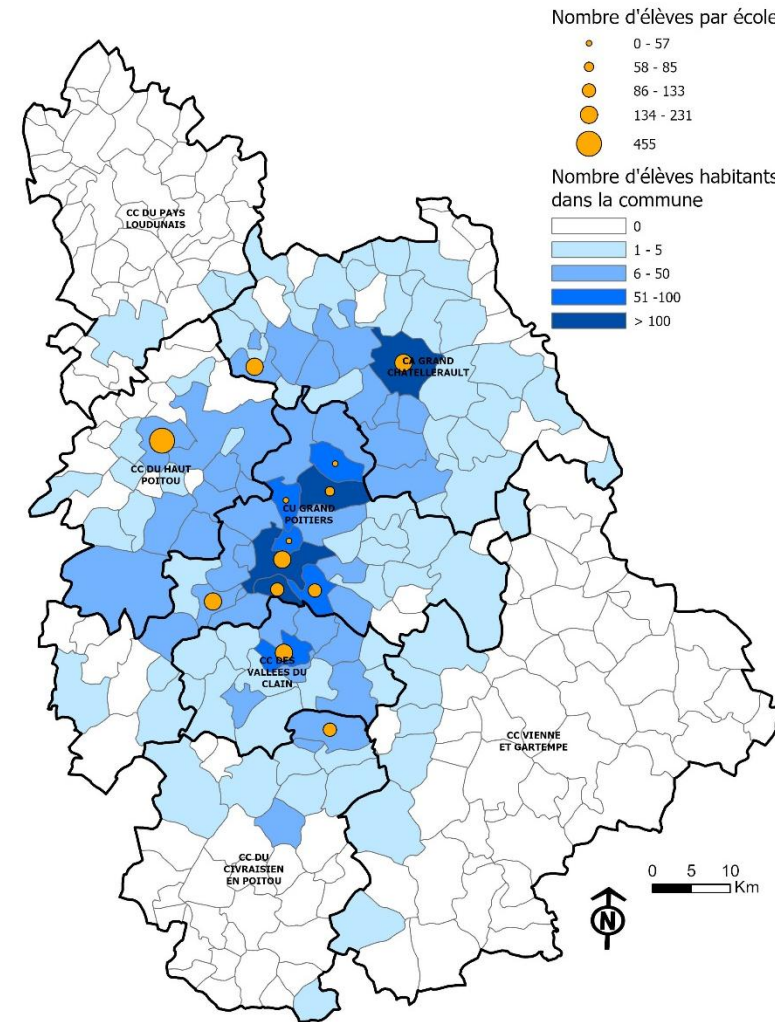
Proximité et accessibilité des lieux d'enseignement



2021-2022



2024-2025

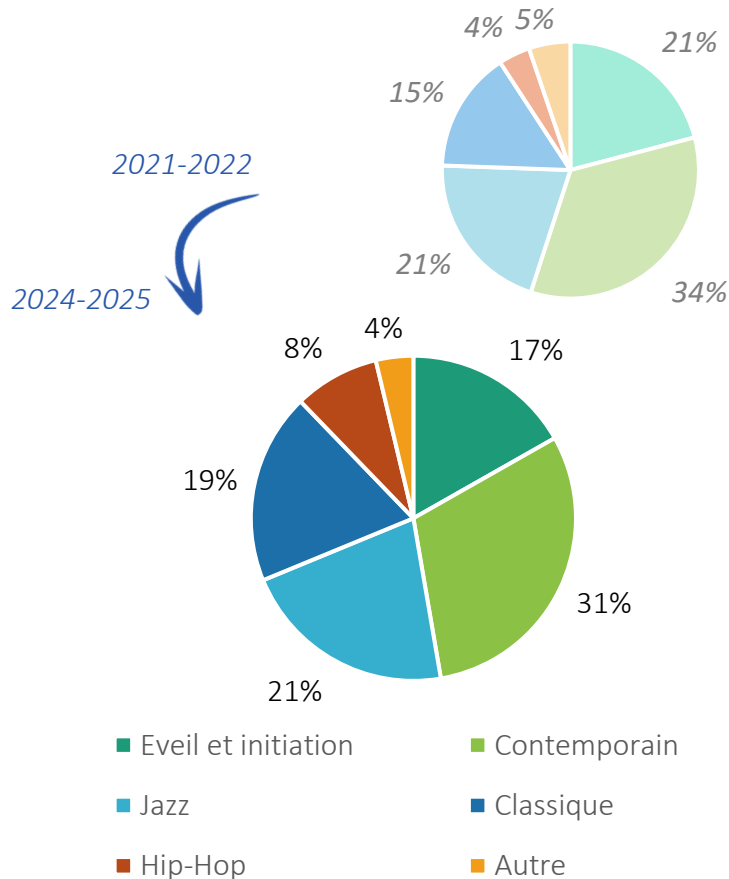
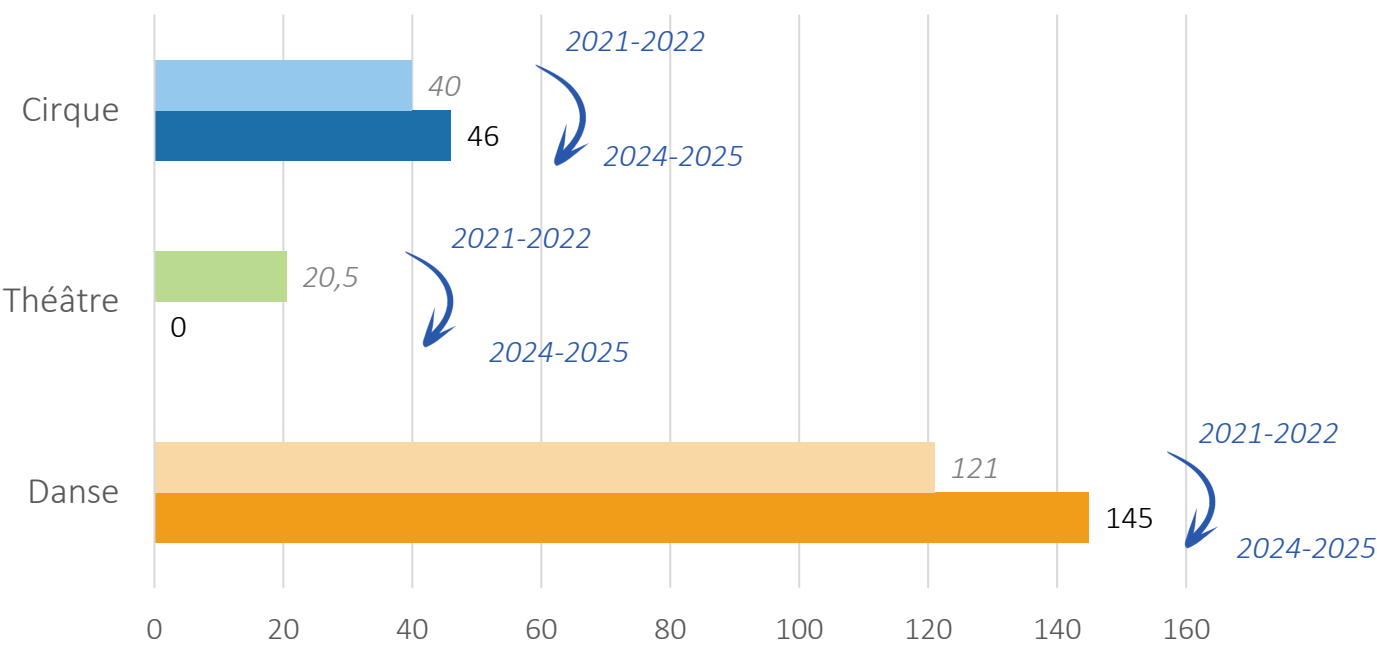


L'ENSEIGNEMENT CIRQUE – DANSE - THÉÂTRE

Diversité et richesse des pratiques – Hors CRR, CRD et ENCC

Répartition des élèves par enseignement en Danse

Nombre d'heures d'enseignement par discipline



Depuis 2022 :

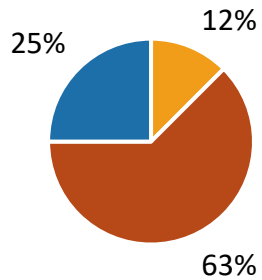
- ✓ Malgré la baisse des effectifs en **Cirque**, on constate une augmentation du nombre d'heure d'enseignement,
- ✓ Les élèves en **Danse** suivent toujours majoritairement (88%, soit – 3 points) des disciplines subventionnées au SDDEA : éveil, initiation, classique, jazz, contemporain.

L'ENSEIGNEMENT CIRQUE – DANSE - THÉÂTRE

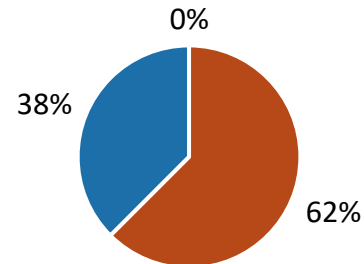
Diversité et richesse des pratiques =  **CONCERTATION**

En 2024-2025, les structures interrogées ont réalisé des actions pour ...

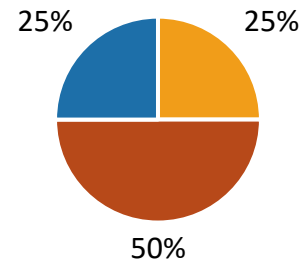
Diversifier et enrichir les pratiques



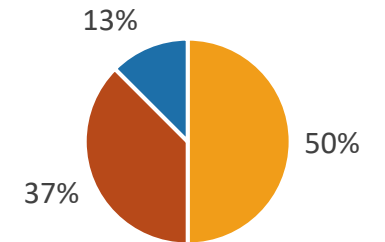
Professionaliser les équipes



Renforcer les liens avec les acteurs du territoire



Proposer de bonnes conditions matérielles



■ oui, beaucoup ■ oui, un peu ■ non

Principales difficultés évoquées : « manque de temps et de formation des intervenants », « difficultés à mobiliser les élèves pour les stages, les sorties spectacles, etc. », « pas assez de temps dans les locaux » / « professeurs multi-employeurs avec des emplois du temps très contraints », « difficulté de remplacement pendant les formations », « budget pour financer ces actions », « pas de formation professionnalisante en cirque sur le territoire, peu en danse » / « locaux appartenant à une collectivité »



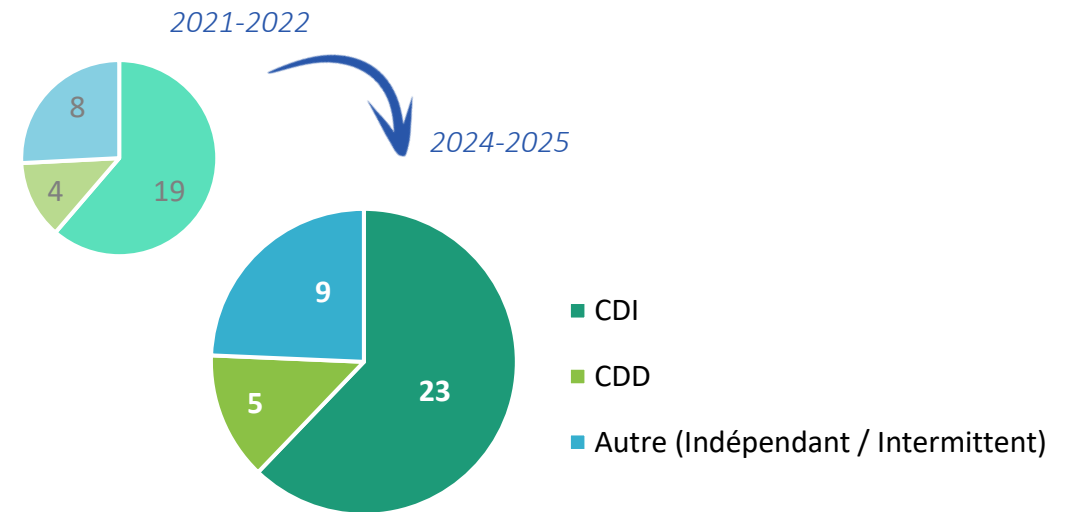
✓ La professionnalisation des équipes semble l'objectif **le plus difficile** à atteindre, notamment pour le **cirque**, où la difficulté de recrutement d'enseignants diplômés est par ailleurs importante.

L'ENSEIGNEMENT CIRQUE – DANSE - THÉÂTRE

Professionnalisation des équipes : les enseignants - Hors CRR, CRD et ENCC

	2021-2022	2024-2025
Nombre de contrats	31	37
Moyenne de contrats par structures	2	3
Nombre moyen d'heures d'enseignement par contrat	6	5,5

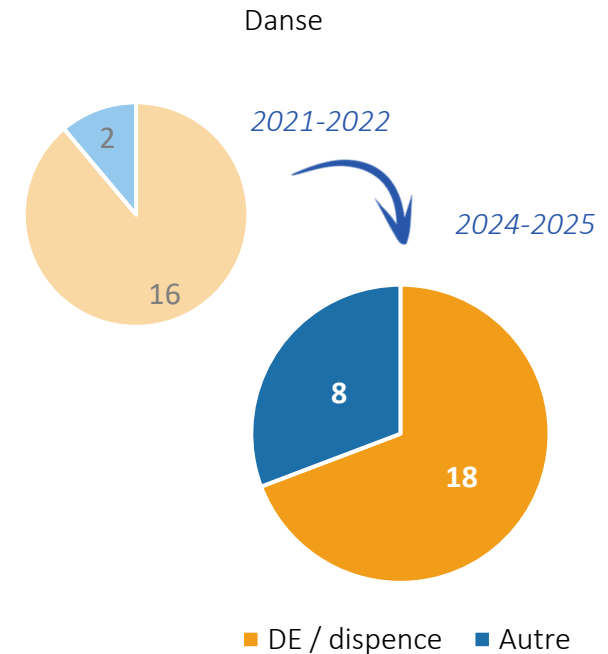
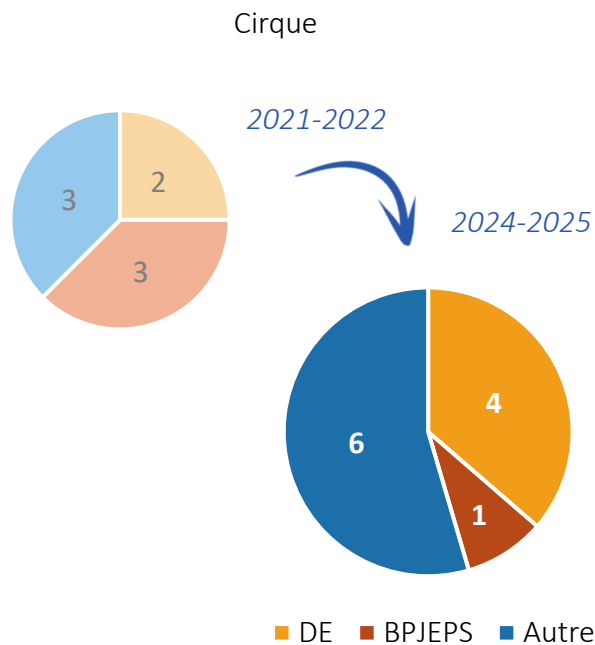
Nombre de contrats selon leur nature



L'ENSEIGNEMENT CIRQUE – DANSE - THÉÂTRE

Professionnalisation des équipes : les enseignants - Hors CRR, CRD et ENCC

Nombre de contrats selon les diplômes



Depuis 2022 :

- ✓ En **Cirque**, la part d'enseignants diplômés a diminué (- 17 points) . Cela s'explique par la **difficulté de recrutement d'enseignants diplômés**,
- ✓ En **Danse**, la part d'enseignants diplômés a diminué (- 20 points). Cela s'explique par la déclaration systématique à compter de 2023 des enseignants des disciplines non subventionnées (Hip-hop, etc.). **En 2025, 87,5% des enseignants non-diplômés enseignent une discipline non-subventionnée.**

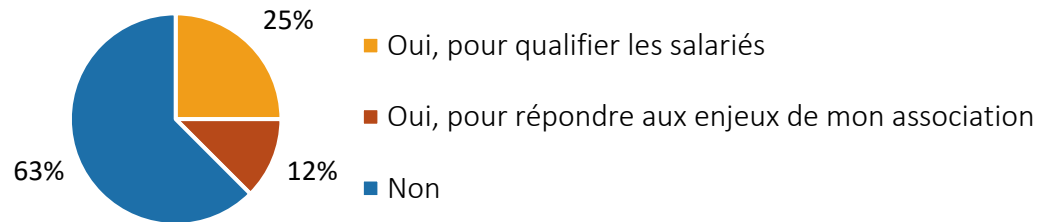
L'ENSEIGNEMENT CIRQUE – DANSE - THÉÂTRE

Professionnalisation des équipes =

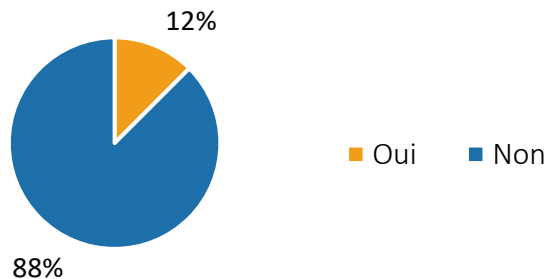


CONCERTATION

Besoins en formation repérés



En 2024, proposition d'une formation aux salariés ou bénévoles



Pour les structures interrogées,
les 2 principaux freins à la formation sont :

1. Contraintes organisationnelles liées à l'activité de l'association : charge de travail, disponibilités des salariés (pour 6 associations)
 2. Manque ou méconnaissance de l'offre de formation sur le territoire (pour 4 associations)
 3. Difficultés de mobilisation ou d'implication des salariés (pour 3 associations)
 4. Contraintes financières : coûts pédagogiques, frais annexes, rémunération, notamment liées aux contrats à temps partiel et multi-employeurs (pour 3 associations)
-
1. Méconnaissance et/ou complexité des dispositifs et modalités de prise en charge de la formation (pour 2 associations)
 2. Difficulté de repérage des besoins en formation (pour 0 associations)

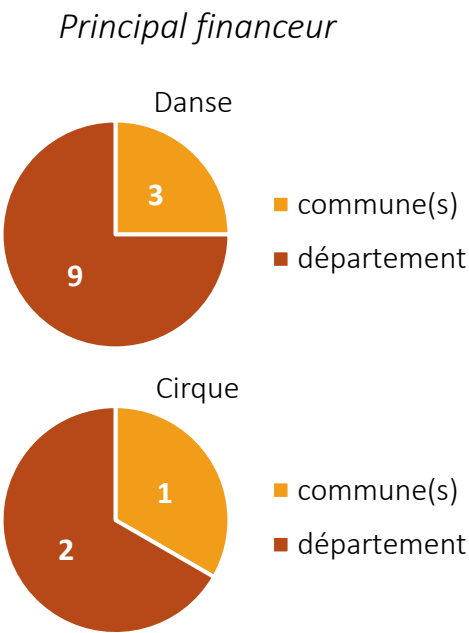


✓ Au sein des associations, il existe un **décalage** entre le nombre de structures identifiant des besoins de formation : **37%**, et celles ayant proposé une formation: **12%**.

L'ENSEIGNEMENT CIRQUE – DANSE - THÉÂTRE

Soutenabilité de l'activité - Hors CRR, CRD et ENCC

2020-2021  2023-2024



Total des budgets	593 099 €	662 188 €
Part des subventions publiques / budget	33 %	8 %
Total des subventions dépt. de fonction.	11 100 € <i>Hors plan de relance</i>	26 300 €
Part de la subvention dépt. de fonction. / budget	3 %	4 %
Part de la participation des élèves / budget	63 %	66 %
Coût moyen de fonctionnement par élève	394 €	470 €
Part moyenne des charges de personnel / budget	72 %	63 %
Résultat moyen	x	+ 553 €



- ✓ **Le Département est le principal financeur** pour une majorité de structure. Le principal apport des **communes** étant la **mise à disposition** de locaux de pratique (avec fluides), de stockage et de spectacle (avec matériel et personnel).
- ✓ Certaines intercommunalités, la Région ou la DRAC sont amenés à subventionner ponctuellement certaines de ces associations pour des projets.
- ✓ En 2020-2021, la part des subventions publiques était beaucoup plus importante en raison des plans de relance et prises en charges diverses suite aux fermetures répétées liées à la **crise sanitaire**.
- ✓ Les écoles de cirque et de danse associatives de la Vienne **parviennent à équilibrer leur budget**.

L'ENSEIGNEMENT CIRQUE – DANSE - THÉÂTRE

Soutenabilité de l'activité =  **CONCERTATION**

Parmi les structures interrogées, **62,5 %** des associations rencontrent des **difficultés dans la gestion des ressources humaines**

Principales difficultés évoquées :

Les difficultés de recrutement = « *recrutement de professeurs de danse diplômés d'état* », « *pas de professionnels diplômés en cirque* », « *nous n'arrivons pas à recruter de nouveau professeur* »

« *notre professeur de danse s'est blessée et ce fut compliqué de **gérer son arrêt de travail*** »

« *Salaires, temps partiels thérapeutiques, **manque de bénévoles et de compétences et de temps*** »

AIDE AU FONCTIONNEMENT DU SDDEA

CIRQUE – DANSE – THÉÂTRE



CONCERTATION

25 % des structures interrogées rencontrent des difficultés avec l'application de la clé de calcul

Principale difficulté évoquée

Difficultés dans le recrutement d'enseignants diplômés en cirque = « *Pénurie d'enseignants diplômés* »

25 % des structures interrogées souhaitent des évolutions dans la clé de calcul

Principales propositions évoquées

- « *Prise en compte des cours de Hip Hop* »
- « *Valider l'expérience plus un bafa pour les encadrants cirque* »



AIDE AU PROJET & ANIMATION DU RÉSEAU

AIDE AUX PROJETS



CONCERTATION

- **84%** des structures ayant répondu au questionnaire ne rencontrent **aucune difficulté avec les critères de l'aide aux projets.**

16% évoquent des difficultés dont : « *besoin de réexpliquer les critères* », « *pas adapté aux petites structures* », « *nécessite trop d'anticipation avec une prise de risque sur la trésorerie si le résultat est négatif* », « *projection difficile* »

- **76%** des structures ayant répondu au questionnaire **ne souhaitent pas de modification des critères de l'aide aux projets.**

24% évoquent des souhaits de changements dont : « *un déplaçonnement des 20% du budget* », « *Pour les projets de faible ampleur ou bien ponctuels, il serait intéressant de disposer d'une procédure simplifiée. On pourrait envisager une enveloppe dédiée au début de l'année, déterminée avec les critères de la subvention fonctionnement. Un ou deux droits à tirage pourraient être accordés sur présentation simplifié du projet.* »



- ✓ Au regard des éléments évoqués, **une nouvelle explication de l'aide aux projets du SDDEA**, ainsi que des autres aides départementales possibles (achat instruments, pratiques en amateur, FCAL, etc.) sera réalisée lors de la **prochaine rencontre** des structures d'enseignement artistique organisée par le Département.

Bilan 2022→2025

- partenariat avec le pôle d'enseignement supérieur de Poitiers, le Pôle Aliénor,
- 6 écoles de musique associatives accompagnées jusqu'à la mise en place d'un nouveau projet d'établissement.

- partenariat avec France Active NA et le CRGE NA,
- partage d'un questionnaire réalisé par France Active,
- 4 visio-conférences co-organisées, entre 6 et 10 écoles participantes,
- intervention du GE Culture Bro Kemperlé et de La Ligue de l'enseignement NA,
- bilan négatif en l'absence de collectivité porteuse du projet.

- un temps de rencontre et d'échange ayant abouti à des partenariats et mutualisations entre les structures,
- toutes les écoles de cirque de la Vienne représentées (5).

- une demi-journée participative d'information et d'échange sur l'enseignement de la danse en Vienne,
- 17 participants pour 15 écoles représentées.



ANIMATION DU RÉSEAU



CONCERTATION

mutualisation
soutien visio-conférences
formations personnalisé
contacts échanges mécénat
rencontres
accompagnement
locaux partages présidents administratif
expériences coordinateurs

Le centre de ressource numérique départemental à destination des écoles d'enseignement artistique prévu au SDDEA :

- 80 % des structures sont intéressées par la mise en place de ce site,
- 8 écoles de musique, 3 écoles de danse et 1 école de cirque sont intéressées pour participer à un groupe de réflexion sur sa conception.